

# REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

## MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

### ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Arrêté n° 961 du 09 AOÛT 2016

portant habilitation de masters ouverts au titre de l'année universitaire 2016-2017  
à l'université de Skikda

Le Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique,

- Vu la loi n°99-05 du 18 Dhou El Hidja 1419 correspondant au 4 avril 1999, modifiée et complétée, portant loi d'orientation sur l'enseignement supérieur;
- Vu le décret présidentiel n°15-125 du 25 Rajab 1436 correspondant au 14 mai 2015, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement;
- Vu le décret exécutif n°01-272 du 30 Joumada Ethania 1422 correspondant au 18 septembre 2001, modifié et complété, portant création de l'université de Skikda ;
- Vu le décret exécutif n°08-265 du 17 Chaâbane 1429 correspondant au 19 août 2008 portant régime des études en vue de l'obtention du diplôme de licence, du diplôme de licences et du diplôme de doctorat;
- Vu le décret exécutif n°13-77 du 18 Rabie El Aouel 1434 correspondant au 30 janvier 2013, fixant les attributions du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique;
- Vu l'arrêté n°167 du 13 avril 2015 portant création, composition, attributions et fonctionnement de la commission nationale d'habilitation;
- Vu le Procès-verbal de la réunion de la Commission Nationale d'Habilitation du 21 juillet 2016.

### ARRETE

**Article 1<sup>er</sup>** : Sont habilités, au titre de l'année universitaire 2016-2017, les masters dispensés à l'université de Skikda conformément à l'annexe du présent arrêté.

**Art.2** : Le Directeur Général des Enseignements et de la Formation Supérieurs et le Recteur de l'université de Skikda sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera publié au bulletin officiel de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique.

Fait à Alger le : .....

Le Ministre de l'enseignement supérieur  
et de la recherche scientifique



**Annexe:**  
**Habilitation de masters**  
**Université de Skikda**  
**Année universitaire 2016-2017**

Domaine	Filière	Spécialité	Type
Lettres et Langues Etrangères	Langue anglaise	Linguistique et langues appliquées	A
Langue et Littérature Arabes	Etudes littéraires	Littérature arabe de moderne et contemporaine	A

